



**HAL**  
open science

## Eh, un allomorphe de et ? Approche critique d'une distinction homonymique

Frédéric Torterat

► **To cite this version:**

Frédéric Torterat. Eh, un allomorphe de et ? Approche critique d'une distinction homonymique. Les cahiers de praxématique, 2000, 10.4000/praxematique.420 . halshs-01887062

**HAL Id: halshs-01887062**

**<https://shs.hal.science/halshs-01887062>**

Submitted on 3 Oct 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## *Eh*, un allomorphe de *et* ? Approche critique d'une distinction homonymique

*Is eh an allomorph of et? A critical approach to an homonymic distinction*

**Frédéric Torterat**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/420>

ISSN : 2111-5044

### Éditeur

Presses universitaires de la Méditerranée

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2000

Pagination : 107-131

ISSN : 0765-4944

Ce document vous est offert par Bibliothèque Interuniversitaire de Montpellier



### Référence électronique

Frédéric Torterat, « *Eh*, un allomorphe de *et* ? Approche critique d'une distinction homonymique », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 34 | 2000, document 4, mis en ligne le 01 janvier 2009, consulté le 03 octobre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/420>

---

Frédéric TORTERAT  
Université Paris IV – Sorbonne  
Frederic.Torterat@ac-versailles.fr

---

## **Eh, un allomorphe de et ?**

### **Approche critique d'une distinction homonymique**

#### **1. Point de vue synchronique vs vision diachronique**

L'approche dictionnaire, laquelle procède en général par *coupes synchroniques*<sup>1</sup>, tout en confrontant le marqueur de jonction à une problématique de taxinomie normative, le cerne explicitement, l'ouvre à la concordance, et lui confère un rang à peu près fixe en lexicographie. De même par exemple, et du point de vue synchronique, affirmer à propos d'un « terme fonctionnel » qu'il est un *adverbe*, une *interjection*, une *conjonction*, revient à le ranger dans la « classe » qui lui correspond visiblement pour la plupart. En l'occurrence, suivant du moins la *norme* qui lui est contemporaine, tel emploi du joncteur nous permet d'affirmer (plus ou moins péremptoirement) qu'il rentre dans cette catégorie<sup>2</sup>. Or, quoi qu'il en soit, à partir du moment où nous tentons de compléter cette approche par une vision moins strictement grammaticalisante, nous sommes spontanément contraints d'exprimer des réserves, et non des moindres.

En effet, la prise en compte du fonctionnement concret des productions linguistiques effectives, en permettant d'aborder la *verbalisation* du joncteur concerné dans son contexte, et son emploi

---

1 L'expression est de G. Antoine (1958 :163).

2 Sans compter la distinction *coordonnants* – *jonctifs*, qui demeure assez répandue, mais qui, toutefois, chez des linguistes comme G. Moignet ou S. Oppermann par exemple, a bénéficié d'une remise à jour assez lisible.

dans une problématique de matérialité, de fonctionnalité, ainsi que d'interpersonnalité, exige plus qu'une simple taxinomie à laquelle il est quelquefois très commode de se reporter. Cette approche se refuse en outre à ne l'envisager qu'à travers le prisme d'un classement dont l'ambition déclarée, et en un sens bien sympathique, serait de ménager à tous un tiroir qui se voudrait unanime.

Le problème est simple : dès l'instant où tel ou tel emploi d'un opérateur nous décontenance, et semble le faire passer dans un tiroir que nous ne nous lui avons pas prévu, nous devons choisir entre deux attitudes contradictoires, la première consistant à revoir l'emploi problématique du terme, et la deuxième, par voie de conséquence, à revoir instamment la méthodologie envisagée.

Dans cette vue, nous reviendrons ici sur l'hypothèse suivant laquelle l'interjection *eh (!)* serait un joncteur *et* recatégorisé, en prenant notamment les exemples des locutions *et /eh (!) pourquoi (pas)* dans la question, puis *et / eh bien* dans l'assertion, la question et l'injonction, lesquelles nous paraissent représentatives des modifications intervenues dans l'emploi des deux homophones. D'autre part, ces locutions, très courantes à l'oral, présentent aussi l'avantage d'apparaître sans trop de retenue dans les productions écrites, et notamment les copies d'élèves, les dialogues de romans ou de théâtre, ce qui les fait bénéficier d'une possibilité de suivi non négligeable en diachronie. Quoi qu'il en soit, la position de la plupart des ouvrages grammaticaux et lexicographiques étant à ce sujet tranchée, nous nous appuyerons surtout sur les suppositions de quelques uns.

Supposant par là même une détermination postérieure de leur homonymie, cela nous permettra de les considérer, pour le moins, comme les vocalisations qu'elles constituent tout premièrement, avant même de réfléchir sur leur fonction allocutive, « argumentative » ou plus exactement *métapraxémique*. Par ailleurs, ainsi que nous le confirme L. Fauré (1997 : 146-147) :

(...) il s'agirait de déceler dans le recours à l'interjectif le marquage d'une tension : avant même de poser en inconscience l'autre de sa personne, le locuteur infléchirait l'orientation modale de son rapport à l'allocutaire (...). Il y aurait sans doute gain de cohérence explicative à

ainsi établir en gradualité interne le jeu et la valeur des modulations subjectives mais *justes* des vocalisations d'un même niveau énonciatif.

## 2. *Et / eh (!) pourquoi (pas) et les autres : l'exemple des questions — réponses*

### 2.1. Préambule

À l'heure actuelle, la praxématique apparaît comme la discipline — ou l'appareil méthodologique et terminologique, pour contenter tout le monde — la plus à même de décrire, et de classer, les modifications constantes de l'*usage en contexte*, de même que les fonctions véritables que les « praxèmes » alors dégagés acquièrent, dans le matériau discursif, suivant l'emploi qui en est effectué. Dans ces termes, l'emploi problématique du joncteur, de la collocation ou de l'expression formulaire par exemple, pris comme une occurrence contextualisée, nous prédispose à rendre au locuteur les marges de subjectivité qui lui sont dues. Ainsi le flottement catégorématique dont ces unités sont l'objet s'explique-t-il sans énorme difficulté. D'autre part, diachronie et synchronie ne se heurtent plus dans un maëlstrom de méthodologies disjointes, qui les mettraient en défaut l'une vis-à-vis de l'autre, mais s'épanouissent dans leur complémentarité<sup>3</sup>.

Ainsi en est-il de la « conjonction » *et*, et de l'« interjection » *eh (!)*. Et si nous reportons respectivement les deux appellations entre guillemets, c'est que la frontière entre celles-ci, décidée presque directement, est peu nette en diachronie (et moins encore pour les copistes des années 900-1500). À ce sujet toutefois, les commentaires des censeurs sont quasi-inexistants, comme si, dès la fin de la Renaissance, le problème de leur allomorphie n'en avait plus été un<sup>4</sup>.

3 « La linguistique diachronique saisit les choses longitudinalement dans le temps qui les fait changer, les perturbe, les désorganise et les détruirait sans l'intervention d'une force organisatrice contraire. La linguistique synchronique les saisit par coupe transversale, non pas dans leur mouvement de désorganisation, mais dans celui, opposé, d'organisation, de systématisation » (G. Guillaume, repris par A. Bonne et A. Joly (*Dict. termin.*, 1996). Cf. A. Joly, 1988 : 333-342).

4 Il y aurait un relevé minutieux à faire des corrections des imprimeurs, lequel constituerait sans doute un argument de poids. Cela étant, à lire les impressions des années 1500-1600, on remarque sans difficulté combien le souci de normalisation s'est imposé de manière générale en un temps limité.

## 2.2. Applications démonstratives

À titre d'illustration préliminaire, lisons ce premier passage, tiré d'une pièce de J. Giraudoux (*a*) :

*L'Inspecteur* — J'entends que l'ensemble des élèves montre au maître le même visage sévère et uniforme qu'un jeu de dominos.

*Le Drogiste* — Vous n'y arriverez pas, Monsieur l'Inspecteur.

*L'Inspecteur* — Et pourquoi ?

*Le Drogiste* — Parce qu'elles sont gaies. (*Intermezzo*)

Confrontons-le, à présent, à un extrait de poème humoristique de R. Desnos (*b*) :

Une fourmi parlant français,  
Parlant français et javanais,  
Ca n'existe pas, ça n'existe pas.  
*Eh ! Pourquoi pas ?*  
(« La Fourmi », in *Corps et Biens*)

Si l'on s'en tient à une description strictement « grammaticale », dictionnaire, et de qui plus est normative, des morphèmes en italique placés entre les membres phrastiques *p* et *q*, on parlera, pour l'un, de conjonction (*a*), et pour l'autre, d'interjection (*b*). À savoir que ni l'une ni l'autre n'apparaissent dans ce type de cotexte de manière vraiment contrainte, comme on peut le voir dans le dialogue suivant :

*Estragon* — Qu'est-ce qu'on fait maintenant ?

*Vladimir* — Je ne sais pas.

*Estragon* — Allons-nous en.

*Vladimir* — On ne peut pas.

*Estragon* — Pourquoi ?

*Vladimir* — On attend Godot.

*Estragon* — C'est vrai.

(S. Beckett, *En attendant Godot* : Minuit, 1990 : 67)<sup>5</sup>

---

5 Cf. : *Rikiers*  
Ch'est grans merveille.  
Voirement estes vous muavles,  
Quant faitures si delitavles

Au moment de leur verbalisation, les deux homophones envisagés s'inscrivent chacun dans le cadre d'une même configuration contextuelle : intersegmentaux, pourvus d'une portée interpellative évidente, ils se placent entre une assertion et une question qui viendrait comme une question percontative en *a*, une simple dénégation suggestive, ou plus exactement une objection en *b*. D'autre part, le fait qu'ils soient employés corollairement avec l'adverbe *pourquoi* (*pas*) nous porte à présumer qu'ils s'intègrent peut-être dans une collocation semi-lexicalisée. Or, si ce n'est la distinction graphique, et une *pause* éventuelle, rien ne nous prive d'imaginer — ni de nous figurer la présence — ici, d'un même opérateur métacommunicatif.

Ce que la distinction graphique nous montre toutefois, c'est que pour des locutions presque analogues, deux énonciateurs-scripteurs ont un jugement d'ordre métalinguistique qui n'est — pour ce qui tient de lui — pas le même, et à ce titre, la consonne finale du morphème acquiert une valeur spontanément diacritique. Nous admettrons que la ponctuation, quant à elle, quand bien même elle serait directement impliquée dans cette distinction d'ordre métalinguistique, vient pour ainsi dire en surdétermination, et, secondaire, n'en demeure pas moins entraînée par la sélection paradigmatique préalablement effectuée, à leur insu ou non, par les auteurs<sup>6</sup>. Par ailleurs, elle ne fait jamais que répondre à la convention linguistique suivant laquelle il est entendu qu'une conjonction n'est pas suivie d'une ponctuation *forte*, sous prétexte qu'il tiendrait à cela qu'on en fit un *mot-phrase*. Or cette possibilité appartient de droit à l'« adverbe » qu'est, ordinairement, l'interjection.

---

Avés si briement ouvliées.  
Bien sai pour coi estes saous.

*Adans*  
*Pour coi ?*

*Rikiers*  
Ele a fait envers vous  
Trop grant markiet de ses denrees.  
(Adam de la Halle, *Feuillee*, 74-80)

6 C. Canut (1998 : 70) nous rappelle qu'aujourd'hui, concernant le terme plus général d'*épilinguistique*, ce dernier ne fonctionne pas comme synonyme de *métalinguistique*, plus spécifique.

Nous noterons que, dans ce type d'occurrences, le joncteur *et* apparaît dès l'ancien et le moyen français comme passablement explétif, et, en un sens, expressif :

*Le Curé*

Madame, Dieu vous doinct lyesse,  
Et planté d'escus vous envoie !

*Femme*

Bien venu soyez vous ! J'avoye  
Vouloir de vous aller querir ;  
Et maintenant partir debvoye.

*Le Curé*

*Pour quoy ?*

*Femme*

Pour ce que mourir  
Veult mon mary, dont j'en ay joye.

(*Le Meunier dont le Diable (...)*, 103-109)

*Curé*

Sans plus d'espace,  
Que vous ne soyez parjuré.

*Munyer*

A ! si s'estoit vostre curé,  
Pas tant je ne l'en prieroye !

*Curé*

*Et pour quoy ?*

*Munier*

Il m'a procuré  
Aulcun cas, que je vous diroye  
Voluntiers, mais je n'oseroye  
De peur.

(*Id.*, 287-294)

De manière plus générale, les emplois respectifs de *eh* ou de *et* renvoient sans aucun doute à des fonctionnalités contrastées, mais qui se correspondent quelquefois. Ce que nous ferons remarquer, en revanche, c'est que le caractère suffisamment flexible et « polyfonctionnel » de *et* — qui, bien que joncteur la plupart du temps, n'en demeure pas moins graduellement « interpellatif » —, permet régulièrement à ce dernier de se passer d'un marqueur interpellatif plus explicite. C'est pourquoi on admettra mal une co-occurrence des deux homophones, cacophonie mise à part, comme suit : « *Eh ! et ton père, comment va-t-il ?* », mais plutôt la co-présence d'une locution comme *eh bien* et de *et* dans une séquence cotextuelle restreinte.

Cela étant, une réelle hésitation subsistera, depuis le moyen français, dans le domaine de la sélection graphématique, notamment à la période classique, ce qui démontre assez nettement combien ce *choix* relève alors d'une *variante libre* :

*Toinette* — Ma foi ! Monsieur, voulez-vous qu'en amie je vous donne un conseil ?

*Argan* — Quel est-il ce conseil ?

*Toinette* — De ne point songer à ce mariage-là.

*Argan* — Hé la raison ?

*Toinette* — La raison ? C'est que votre fille n'y consentira point.

*Argan* — Ma fille ?

*Toinette* — Votre fille.

(Molière, *Mal. Imag.*, Pocket, 1993 : I, 5)

Pour ce qui relève de l'opérateur ainsi employé, on se posera à bon droit la question de savoir de quel morphème il s'agit *pratiquement*, et, éventuellement, outre tout problème de transmission(s) de copies (mais nous y reviendrons). Effectivement, avons-nous là un *hé (!)*, interjection en général exclamative, ou bien un « *ex-et* joncteur » de propositions (elliptiques ou non), ou encore autre ? Cette question, qui pourra paraître pré-établie, constitue toutefois le préalable le plus à même de problématiser la fonction que prend à l'axe supérieur, au plan *méta*-communicatif dirons-nous, le morphème questionné.

Au sens de la fonctionnalité dont il procède « en pratique », et s'agissant d'un *hé (!)* interjectif, il appert que la question d'*Argan*

marquera plus nettement, et de surcroît plus expressément une rupture dans la chaîne parlée. Or c'est par cet intermédiaire qu'*Argan* marque son souci, en l'occurrence, d'insister sur sa présence de locuteur bien entendu, mais aussi sur sa présence en tant qu'éventuel objecteur. Ce dernier saisit plus ou moins explicitement le thème ainsi dégagé, mais il indique en outre, par cette micro-rupture si l'on veut, que c'est lui qui prend l'initiative de l'apport rhématique sur lequel le dialogue va reprendre. Dans ce sens, son action est plus assertive qu'elle ne ressortit vraisemblablement à la question (du moins ne l'est-elle que de manière sous-jacente), et son intervention prend un caractère passablement monologique, à ce moment-là du moins de l'interlocution.

Dans le cas où on admettrait hypothétiquement, ici, un joncteur *et* « recatégorisé », cette supposition impliquera la fonction du tonème d'un côté, mais aussi, d'un autre côté, la part de prise d'initiative du locuteur dans la continuité ou dans la discontinuité dialogale. En effet, le joncteur *et*, n'opérant quant à lui qu'une rupture infime entre *p* et *q*, inscrira *q* davantage dans la continuité de ce qui se dit. Ainsi la question d'*Argan* bénéficiera-t-elle d'un continuatif explicite qui, par ailleurs, vise plus volontiers au consensus, sans perturber de manière « argumentative » à proprement parler (c'est-à-dire fonctionnellement), la co-présence des participants, et qui plus est l'influence qu'ils exercent l'un sur l'autre. L'enjeu relève en somme, pour les interlocuteurs, de leur prise en compte mutuelle, ainsi que de leur participation plus ou moins effective de ce qui se dit bien sûr, mais surtout du *dire* et de l'*à-dire* à prendre en compte. De plus, le joncteur se prêtera plus à ce que d'aucuns nomment, dans le jeu question — réponse, une *assertion à deux (voix)*, ce qui veut dire, pour parler tout à fait concrètement, que le joncteur enchaînera vers l'*à-dire* de l'interlocuteur tout en lui laissant la possibilité d'une participation plus véritable, plus effective et moins conditionnée, tout en procédant donc d'une attitude plus « dialogique ».

Même de rien, ce choix paradigmatique du graphème diacritique lève un enjeu « praxématique » de taille : celui de la prise de position, et de l'attitude plus ou moins « allocentrée » du locuteur vis-à-vis de la prise en charge rhématique des énoncés à venir, et en outre des positionnements respectifs de lui et de son interlocuteur. Dans cette vue, y aura-t-il comportements plutôt monologique ou dialogique des interlocuteurs ?

Attitudes dénégatives, d'objection ou de « continuation » plus ou moins régulée(s) ? Il n'en demeure pas moins que, pour leur part, les éditeurs divergent, pour certains, sur le graphème, et donc sur le morphème envisagé. Ainsi, alors que les éditions actuelles de Garnier-Flammarion et de Folio conservent la graphie *eh*, A. Lannavère, éditant *Le Malade imaginaire* pour le compte du Livre de Poche (1986), admet concrètement *et*, quant à lui, partant de l'avis que l'opérateur concerné, en contexte, apparaît comme ayant un rôle continuatif, bien que régulateur, et ce conformément aux emplois les plus explicites du joncteur *et*.

Pour comprendre la difficulté qu'il y aura de cerner cet enjeu, au sujet de l'interjection et des joncteurs en particulier (et d'entre les fonctions qu'on leur attribue d'ordinaire), on retiendra que l'interjection elle-même *ponctue l'échange*<sup>7</sup>, attire l'attention, et de cette manière impose-t-elle plus expressément le contenu propositionnel du segment qui va suivre. Mais le problème, en somme, est qu'elle n'a pas l'exclusivité dans ce domaine ; d'autres praxèmes, donc, ou d'autres locutions de la sorte

se posent comme éléments seconds, en réaction d'un phénomène.<sup>8</sup>

C'est non pas toujours aux caractères prosodique et acoustique que nous devons donc d'abord nous attacher, car rien n'oblige ces *éléments seconds* à faire partie de la gamme des interjections décrites comme telles. Par ailleurs, comme l'indique C. Olivier dans sa thèse remarquable,

il est souvent difficile de déterminer si une onomatopée résulte de l'imitation, par des moyens linguistiques, d'un cri parlé, ou de la transformation à des fins symboliques de la structure phonétique d'un morphème (1986 : 57).

---

7 C. Kerbrat-Orecchioni (1992 : 11, où elle parle de *phatèmes* comme « tu sais ? », « tu vois ? », qui en effet sont très représentés aujourd'hui). Cf. entre autres M.-A. Morel et L. Danon-Boileau (1998 : 97).

8 J.-M. Barbéris (1995 : 95).

Plus révélatrice encore à cet égard est le compte rendu fidèle des propos de locuteur(s) à interlocuteur(s) à l'occasion d'une analyse conversationnelle. Nous lisons par exemple, dans les *Cahiers de Praxématique*, 28, un extrait tiré du *Corpus Sérignan 1* (n. 1), rapporté et par ailleurs commenté par L. Fauré (p. 28) :

185A : (...) et ensuite dans le dans le 209 tu reprends le numéro de d'autorisation pour débloquent (...) et aors tu te sers de de de de:s

186B : et (!) l'ouverture (!) du compte là quand elle t'a porté tout à l'heure..

Le signe parenthétique d'exclamation employé par les rapporteurs s'avère assez explicite. Le joncteur *et* intervient dans le discours de *B* pour marquer l'interruption de *A*, laquelle se justifie par la question qui suit immédiatement<sup>9</sup>. De surcroît, cette interruption s'effectue au terme d'une hésitation elle-même marquée (pour le moins) de *A*, qui n'arrive pas à désigner formellement ce qui lui vient à l'esprit. Une brèche pour *B*, qui va couper court à cette hésitation en bouleversant le contenu propositionnel de (185A). La notion, linguistique entre autres, de *jonction*, ne pose aucun problème, car en effet, le mot *et* fait bien la jonction entre les propos du locuteur et ceux de l'interlocuteur, suivant le schéma :

membre phrastique p...<sup>10</sup> — J — membre phrastique q

même si sa valeur plus ou moins adversative en fait, ici, un concurrent possible de l'adversatif *mais*.

Quoi qu'il s'ensuive, il s'agit de sortir *A* de son hésitation, de revenir sur un fait ponctuel, et de (re)centrer l'attention de *A* sur l'à-dire de

9 « Une montée intonative marque ironiquement un appel à l'attention de l'autre. Elle permet de forcer son attention sur un "thème" ou sur un focus, enjeu d'un possible désaccord », nous rapportent M.-A. Morel et L. Danon-Boileau (*id.*, p. 15). On voit, par exemple, une confusion possible, cette fois-ci, dans la retranscription des corpus oraux : pour ill., cf. celle que rapportent J. M. Barbéris et B. Maurer (1998 : 46 : A 27).

10 Marqué par : *s* dans le corpus. À propos de jonction avec *et*, on pourra lire notamment F. Torterat (2000).

B, à « *la place que le discours (lui) assigne* », et qu'il doit « *prendre en charge* »<sup>11</sup>.

B va donc, spontanément, et tout en faisant mine de prolonger le discours de A, se signaler d'abord en tant que locuteur (E. Goffman parle dans ce cas d'*autosignalement*<sup>12</sup>), avant de prendre effectivement la parole. Et l'effort n'est pas moindre : par souci de capter l'attention de A, il procèdera presque instinctivement par inversion de l'ordre des mots, disons par *annonce* cataphorique.

À ce sujet, le groupe qui suit directement le morphème *et*, à savoir le syntagme nominal *l'ouverture*, fonctionnera comme un mot-titre, en guise de *préambule*<sup>13</sup>, lequel annonce le topique émergent, disons le *thème* dont il va être question. En outre, nous remarquerons la présence du discret déictique *là*, qui, quant à lui, présente cet apport thématique comme un sujet de préoccupation *hic et nunc*, et vient, pour ainsi dire, en renforcement du SN « titre » comme deixis vocale<sup>14</sup>. Le rôle à proprement parler *interpellatif* de *et*, tant ce dernier fonctionne comme un fixateur d'attention tout à fait régulier, devient plus évident. De plus, ce dernier est assisté d'autres procédés qui le confirment, comme l'intitulation et la présence de déictiques ramenant donc au « présent » du locuteur.

Spontanée, intempestive ici pour *a*, son occurrence est similaire à celle des interjections vocaliques régulièrement employées qui modifient le cours d'une intervention orale entre les individus. En outre, comme nous l'indique L. Fauré lui-même,

ces interjections vocaliques constituent des phénomènes imprévisibles, aphonématiques et peu ordonnés au cœur même des énoncés oraux (*id.*, page 126).

Ainsi, les limites entre ce qui serait un « emploi interpellatif » de *et*, et son emploi en tant que « coordonnant pur » ne sont-elles pas toujours

---

11 P. Achard (1995 : 82).

12 On passerait de la sorte de *l'égogénèse* à *l'allogénèse*, dirait J.-M. Barbéris (1995).

13 M.-A. Morel et L. Danon-Boileau (1998 : 20). Voir aussi p. 110, puis 150-151, où ils expliquent le phénomène de *cadrage thématique*.

14 On pourra lire à ce sujet J.-M. Barbéris (1992), qui parle notamment, sur ce qu'elle appelle dans ce cas le « *là* de clôture », de *punctuation déictique* (p. 571).

discernables, tant les deux fonctions — d’interpellation et de jonction — se conjoignent cotextuellement. Multidimensionnel, mais donc aussi polyfonctionnel, *et* n’est incompatible ni avec l’une, ni bien entendu avec l’autre, non plus qu’il est incompatible avec une praxis simultanée des deux, aussitôt qu’on les prototypicalise dans une fonction de recentrage à la fois discursif et métadiscursif.

Or revenons à présent à la locution *et (eh) pourquoi ?*, qui nous occupait à titre de démonstration préalable, et considérons ce passage de la *Famine* de Jean de la Taille :

*Joabe*

Livrez doncques vos fils, à fin que de bonne heure  
Ilz impetrent de Dieu la fortune meilleure.

*Rezeffe*

Les livreray-je morts ?

*Joabe*

Qu’est-ce que vous craignez ?  
Vos fils ne sont pas morts, mais morts vous les faignez.

*Rezeffe*

*Hé, pourquoy le faindroy-je ?*

(*Stfm*, p. 135 : 679-683)

Y a-t-il eu recatégorisation, ou s’agit-il vraiment de morphèmes distincts ? Comment admettre qu’une graphie diacritique se soit imposée peu à peu, si ce n’est en se l’expliquant par l’incompréhension d’une acception particulière ou quelque *redistribution* postérieure ? À cela, le moyen français fournit une réponse qui nous paraît assez satisfaisante, lors d’un moment de flottement où il n’est pas difficile de voir une certaine hésitation de la part des copistes, et notamment dans le *Palatinus*, ou dans *Maistre Mimin* :

(*Li Fevre*)

(...) Je vous proy, escusés me bien.

(*Marques*)

*Et*, li traïtes desloyaus !  
 Monstrez les mains, ort lierre faus !  
 (Palatinus, 800-802)

*Raulet*  
 Nous n'entendons riens a cela.

*Le Magister*  
*Et*, il vous salue, mes amys.

*Maistre Mimin*  
 Patrius, Merius, Raoul Machua,  
 Filla, douchetus poupinis.  
 (Maistre Mimin, 181-184)

En ce qui concerne les deux passages cités, le cas de *et* semble résolu pour les éditeurs, en l'occurrence A. Tissier (lequel retranscrit par *eh*), et G. Frank. Un test de corroboration par le biais de lectures orales, éventuellement, confirmerait sans doute cette hypothèse d'une *pause* après le morphème.

Pour ce genre de tournure, les exemples fourmillent, et l'on comprendra combien le souci de donner une marque diacritique pour trait générique du praxème n'est pas apparu tout de suite :

*E* gentilz quens, vaillans hom, u ies tu ?

Citant l'exemple repris du *Roland*, Kr. Nyrop (1930 : 148), et tout en parlant quant à lui « d'interpellation », confirme que de tels « exemples paraissent appuyer l'hypothèse de ceux qui regardent le *eh* exclamatif sorti du *et* conjonction », comme M. Grevisse entre autres, (1993 : 585), ainsi, bien sûr, que J. Damourette et E. Pichon (1983 : 397)<sup>15</sup>. Ainsi :

---

15 À remarquer qu'on établit ordinairement une distinction nette entre *eh* / *hé* (cf. J. Girodet (1986, *Dictionn. Diff.* : p. 265), qui emploie les mêmes termes (voir égal. p. 294), ou M. Rossi *et alii* (1981 : 100), où ils exposent brièvement leur notion de *polysémie*, ou bien, à l'occasion, ce que dit L. Tesnière (1959) dans son chapitre sur la *translation*). Voyons aussi, avec cette autre graphie (du *AW*) :

*Hé* ! fous lechierres, or m'as tu fet dolant !

*Le drappier (devant son étal)*  
*Et !* par le saint soleil qui raye,  
 Je retourneray, qui qu'en grouse,  
 Chiez cest advocat d'eaue douce.  
*Hé* Dieu ! quel retraieur de rentes  
 Que ses parens ou ses parentes  
 Auroient vendus ! Or, par saint Pierre,  
 Il a mon drap, le faulx tromperre !  
 Je luy baillé en ceste place.  
 (Pathelin, 754-761)

Certains passages nous confirment, par ailleurs, que ce *et* dont il est ici question ne précèdera pas toujours l'apostrophe, et que d'autres emplois, peut-être plus problématiques, du joncteur, sont susceptibles d'entrer en ligne de compte :

Et dist Kallon : « Ogier, *et* que dis tu ? »  
 (Chevalerie Ogier, 12275)

Effectivement, même si l'emploi rapporté ci-dessus correspond d'après nous à une autre dominante fonctionnelle, nous le citons ici, car c'est à cette occasion que, reprenant cet extrait, M. Grevisse (*op. cit. supra*), estime par conséquent qu'« *il y a eu des confusions avec eh ! — à moins que les deux mots n'aient la même origine* ».

Le *pont* n'est donc pas difficile à faire avec le français moderne, à partir du moment où l'on envisage le processus de redistribution lexicographique à travers une vue verticale, laquelle concilie la fonction interpellative et celle de jonction en termes de *dominances* co(n)-textuelles, tandis que *et* lui-même, balancé dans une tension constante vers quelque achèvement monosémique illusoire, court vers sa quasi-monovalence.

C'est de cette manière que l'occurrence de *et*, dans une première question, s'insère quelquefois dans une relance propositionnelle assez nette : le locuteur pose une question sur un contenu affirmatif qu'il

invite son interlocutrice à compléter<sup>16</sup>. Sa question, percontative, s'inscrit donc dans la continuité de la chaîne thématique du contenu propositionnel précédent, sans opérer de rupture entre les membres phrastiques qui se suivent.

On voit ce type d'emploi dans l'extrait ci-dessous :

*Lisette*

Ma foi, faites, monsieur, tout ce qu'il vous plaira.  
Jamais postérité de vous ne sortira :  
C'est moi qui vous le dis.

*Albert*

*Et pourquoi donc ?*

(J. F. Régnard, *Folies amoureuses*, I, 3)<sup>17</sup>

Une seconde occurrence de l'homophone, en *eh*, pourra ne pas procéder de la même visée. Il y aura bien jonction entre les membres phrastiques, mais d'une manière bien plus implicite, car la fonction de *eh !*, prosodème aux traits acoustiques plus particularisants, est d'opérer une réelle rupture avec ce qui précède sous la forme d'une objection spontanée, comme ici :

*Rasoirs*

Pinchedé, je preñç me levee,  
Que vous orains me promesistes,  
Et mout bien en couvent mesistes  
Que che seroit au premier gieu.

*Pincedés*

*Hé ! C'as tu dit, anemis Dieu ?*  
Ceste levee vaut cent livres !

---

16 Avec, pour compte d'appui et de confirmation éventuelle, un *allongement vocalique* (J. M. Barbéris et B. Maurer, *op. cit.* p. 45).

17 Cf. dans *Les Ménechmes* (II, 3) :

*Finette (apercevant Ménechme,*  
*qu'elle prend pour le chevalier)*

Ah ! vous voilà, monsieur ! Vraiment, j'en suis ravie !

*Ménechme*  
*Et pourquoi donc ?*

(*Saint Nicolas*, 1146-1151)<sup>18</sup>

On voit à quel point l'objection concernée intègre de manière concomitante l'interpellation, comme le démontre en partie le fait qu'elle combine facilement les apostrophes nominative et caractérisante (avec lesquelles elle n'est pas commutable).

Or d'autres passages, en moyen français, demeureront susceptibles de comporter des graphies que nous pourrions appeler simplement *conjonctives* ou *non interjectives*, à défaut de les appeler *archaïques*, mais ils seront effacés assez tôt des copies. Auparavant, d'autres graphies, comme celle-ci :

*E Deus ! com nature*

*Lai fist par mesure !*

(*Estampies*, « En Dame-jolie », 74-75 : ed. W. O. Streng-Renkoken, 1931)

pourront être appelées *neutres*.

Pour compte d'objectivité, et comme nous le voyons concernant les graphies employées, nous ne nous tromperons pas non plus sur l'enjeu supposé des pauses graphiques, et notamment celles qui ont été déterminées par les éditeurs. Bien entendu, ces dernières présentent une distinction réelle, mais, comme nous le rappelle de son côté N. Andrieux-Reix (1999 : 109) :

Certaines correspondances observées entre pause graphique et pause vocale (que la « diction » soit ou non faite à haute voix) ne recouvrent pas l'ensemble des possibilités d'inscription de l'oral dans l'écrit, qui se manifeste aussi dans la notation des élisions, dans l'éventuelle corrélation entre groupes syntaxiques et séquences graphiques.

Cela dit, et quels que soient le locuteur ou le contexte en présence, la distinction graphique, d'ordre *métalinguistique*, relève ainsi d'un réel jugement sur la catégorématicité du mot, et ce jugement-là dépend de la

---

18 Cf. aussi *Path.* (284-288), où l'on relève le morphème *hee !*

*réception*, voire de la *conception* qu'en ont les scripteurs. De surcroît, ne nous méprenons pas ici non plus : le caractère exclamatif de l'interjection n'est pas un trait générique en soi, mais *spécifique*. Que le rappel à l'ordre de L. Fauré (1997 : 129), qui parle à cet égard lui aussi de *pseudo-cris*, nous serve d'explicitation :

Par ailleurs, si le soubassement exclamatif des interjections apparaît comme un postulat d'évidence dans nombre de travaux portant sur l'écrit, il est loin d'être une réalité indiscutable et systématique à l'oral, pour peu que l'on adopte certains critères prosodiques et acoustiques.

Le désir d'apporter au mot une graphie diacritique n'est donc pas toujours le fait d'une période linguistique plutôt que d'une autre, comme on pourrait être porté à l'imaginer. Maintes illustrations démontreront le contraire, comme on le verra dans les exemples suivants, assez proches l'un de l'autre, mais où le plus *conservateur* n'est pas, contrairement à l'opinion commune, postérieur à l'autre :

Bon jour mon cœur, bon jour ma douce vie,  
 Bon jour mon œil, bon jour ma chère amie,  
 Hé bon jour ma toute belle,  
 Ma mignardise, bon jour,  
 Mes délices, mon amour,  
 Mon doux printemps, ma douce fleur nouvelle,  
 Mon doux plaisir, ma douce colombelle (...).  
 (Ronsard, *NC Amours*, 9 : 1-7)

Maître Corbeau, sur un arbre perché,  
 Tenait dans son bec un fromage.  
 Maître Renard, par l'odeur alléché,  
 Lui tint à peu près ce langage :  
 « Et bonjour, monsieur du Corbeau (...) »  
 (La Fontaine, *Fables*, I, 2)<sup>19</sup>

---

19 Une singularité linguistique qui a traversé les âges, et entendue comme telle, comme en témoigne le titre d'une pièce commémorative jouée un certain temps au Théâtre du Gymnase (1996-1998) : *Et bonjour, monsieur de la Fontaine*.

La portée prosodique et à proprement parler acoustique du mot suffit à justifier son occurrence à un emplacement où la coordination aurait du mal à s'expliquer, mais où la jonction s'avère plus admissible, et surtout plus *dominante*, que l'interpellation.

### 3. L'exemple de *et / eh bien* (!)

Dans la gamme des occurrences qu'il est possible d'envisager dans cette vue, l'emploi de la locution *et / eh bien* répond notamment, sur ce point, à cet objectif ponctuel, circonstancié, contextualisé pour le locuteur, de jouer sur la correspondance interpellation — jonction. Ainsi rejoindrons-nous à ce sujet J. Caron (1989 : 119), lequel nous dit que,

d'une façon générale, le sens de ces termes fonctionnels ne paraît donc pas pouvoir être considéré comme une représentation stable, fixée en mémoire, mais comme le produit d'une construction, effectuée au moment de leur utilisation, et dépendant étroitement du contexte : non seulement du contexte linguistique, mais de la situation de communication dans laquelle ils sont énoncés.

La fonction régulatrice de l'interjection dans le cadre d'une construction de type *p – J – p elliptique* est donc elle aussi concernée. Dans ces deux extraits, le monosyllabe est sollicité dans une tournure tout à fait similaire, tandis que là en effet, la graphie diacritique apparaît dans le texte postérieur :

Ha ! Droïn, donez m'en asez,  
Fet soi Renart, que bones sont  
Par l'ame de toi, *et* ne sont ?  
(*Renart*, 25154-25156)

Frédéric II par exemple : il ne le saluait que de la main, sans un mot quand il le rencontrait. L'autre qui avait une envie folle de l'emmener chez lui boire un coup pour reparler de cette nuit et de ce matin à Chichiliane, *hé !* n'est-ce pas ?... Qu'est-ce que vous en dites ?  
(J. Giono, *Un Roi sans divertissement*, Poche, 1947 : 93)

Ces catégorisations momentanées, faits d'un usage émergent qui s'est pour ainsi dire cristallisé dans l'usage dominant, voient les homophones s'imposer en tant qu'opérateurs métacommunicatifs, adventices phatiques, fixateurs d'attention, avec une fonction métadiscursive qui se prête admirablement bien à l'apostrophe. D'où une certaine tension lexicographique.

Dans ce sens, la locution interjective *et / eh bien*, typique de ce que d'aucuns nomment la *transition dialogique*<sup>20</sup>, achèvera, sans doute, de nous convaincre. Voyons ci-dessous :

Saül

Tu m'as doncques, Seigneur, tu m'as donc oublié,  
 Donc en ton cuer seellée est ton inimitié  
 D'un seau de diamant, plus doncques tu ne m'aimes,  
 Tu eslis donc des Roys de mes ennemis mesmes.  
 Et bien, ayme-les donc et favorise-les (...).

(J. de la Taille, Saül le furieux, IV, Stfm, 1998 : 63)

*Frontin* — (...) Je t'aime ; que lui faut-il de plus ?

*Lisette* — Mais... je ne te hais pas.

*Frontin* — Allons, allons, tu me voles, il n'y a pas là ce qui m'est dû ; fais-moi mon compte.

*Lisette* — Tu me plais.

*Frontin* — Tu me retiens encore quelque chose, il n'y a pas là ma somme.

*Lisette* — *Eh bien !* donc... je t'aime.

*Frontin* — Me voilà payé avec un *bis*.

*Lisette* — Le *bis* viendra dans le cours de la conversation (...).

(Marivaux, *La Méprise*, II)<sup>21</sup>

L'effet « paragraphique » de clausule, dans le passage pré-cité du *Saül* de J. de la Taille, bénéficie, avec la locution *et bien* (qui constitue bien sûr une collocation), d'une relance rythmique marquée, laquelle, dans le même temps, annonce les deux impératifs qui suivent non sans vivacité.

En rupture avec le contenu propositionnel de l'énumération à laquelle elle apporte une fin fâcheuse, la phrase de clausule exprime une *concession* du locuteur en passant par un *et bien* qui, en l'occurrence, ponctue la transition entre cette énumération accumulative et la

20 M. M. J. Fernandez (1994 : 156).

21 Cf. cette version « après 9802 » de la variante du texte L, dans *Renart* :

Dist Renart : « *Et bien* te diröie,  
 Si Blanchart ton coc en avoie,  
 Que je vi ier en ton pleissier. »

conclusion concédée, mais au sens du *eh bien* que nous connaissons aujourd'hui.

Or cela n'a rien d'incompatible avec la co-présence, dans un cotexte restreint, des deux morphèmes distinctifs, comme dans ce passage cité par C. Sirdar Iskandar (1980 : 188) :

*Perrichon* — Adieu, France... reine des nations ! (*s'interrompant*) *Eh bien ! et mon panama ?* (I, 8)

Celle-ci, tout en commentant la tournure dans son ensemble, glose la locution *et — SN ?* par « *Qu'est-ce que devient SN ?* », ou encore « *on oublie SN* » (p. 189), à propos de quoi elle suggère une *attitude inverse q'*, d'après laquelle l'interlocuteur serait justement amené à « oublier SN ». Les conclusions qu'elle en tire sont les suivantes (p. 189-191) :

De telles hypothèses apparaissent nécessaires lorsqu'on veut appliquer la description générale d'un mot considéré comme connecteur à des usages où il fonctionne d'une façon apparemment isolée, comme une interjection. (...) Pour établir, par sa parole, un lien, un contact avec le destinataire, le locuteur ne se contente pas de la faire durer, de la prolonger au moment même où il n'a plus rien à dire (rôle des *eh*). Il cherche aussi à mettre le destinataire dans l'obligation de parler à son tour, de poursuivre le dialogue<sup>22</sup>.

Même si l'hésitation à employer l'une ou l'autre graphie persiste encore actuellement, et relève donc d'un jugement métalinguistique quelquefois difficile à expliciter, et, qui plus est, à théoriser dans sa problématique d'expressivité, nous dirons qu'il existe plusieurs critères susceptibles de discriminer les deux formes l'une de l'autre :

---

22 « *C'est le cas de toute question, déclare-t-elle, mais un mot comme eh bien peut aussi y contribuer, dans la mesure où cette obligation de parler peut constituer la conclusion même que le locuteur demande au destinataire de tirer* ». (p. 191)

- (a) d'une part, la présence d'une pausette éventuelle entre *et (eh) bien* et *q*,
- (b) d'autre part, le fait que la locution soit comprise comme étant autodéterminée ou non, et pour ainsi dire *démarquée*, ou non, des autres occurrences segmentales dans son cotexte,
- (c) enfin, le caractère clausulaire, digressif ou simplement métadiscursif de la tournure, qui semble caractériser la collocation *eh bien* aujourd'hui, où celle-ci suggère que le locuteur a pris en compte le contenu de l'avant-texte, mais à des fins diverses<sup>23</sup>.

La locution s'accommodera donc tout autant de l'assertion et de l'injonction, que de la question. Or ce qui semble rassembler les occurrences relevées, au sens métapraxématique, c'est que *et / eh bien*, tout en convoquant un *thème* qui appartient généralement au cotexte de gauche (au contexte de l'« avant » en effet), indique l'apport d'un autre thème, ou bien d'un rhème dont la consistance et la portée sont directement conditionnées par une préoccupation momentanée, spontanée de la part du locuteur, mais aussi *inverse* à ce qui tend à s'imposer. Pour ainsi dire, *et / eh bien* « ramasse » ce qui s'est dit, mais en invitant le destinataire à répondre, ou simplement à poursuivre le lien dialogique où se prolonge l'interlocution, sans perdre de vue la situation dans laquelle elle s'effectue<sup>24</sup>. Cette valeur plus ou moins *adversative*, en concurrence quelquefois avec *mais*, exprime une contradiction, réelle ou supposée, entre le *dire* du locuteur et celui de son interlocuteur ; et le fait que cette contradiction soit ressentie effectivement comme explicitement ancrée dans un contexte explique la présence de pronominaux anaphoriques tels que *y*, *en* et *le* (et de vocatifs), ou de déictiques qui reprennent à leur compte la « situation » dans laquelle *et / eh bien* tente, serait-ce en tant que locution phatique, de ramener le destinataire « oublié ».

Mais là encore, nous n'avons rien qui soit vraiment incompatible avec la présence du joncteur *et*.

---

23 Le *Dictionnaire* d'A. Rey note bien quant à lui « *par rapport à un contexte donné* » (1992 : 668), tout comme, dans d'autres termes, le *TLF*, le *Robert* et *Wagner* et *Pinchon*.

24 Nous reprenons là en bonne partie les déductions déjà habilement formulées par C. Sirdar Iskandar (*op. cit.*, p. 161-162 ; 181-182 notamment).

#### 4. Conclusions : y a-t-il eu un *et* « interjectif » ?

Il ne s'agit donc pas, à vrai dire, de trancher de manière générale, comme le font la plupart des dictionnaires, mais de manière *particulière*. À ce propos, il suffirait de ménager une entrée complémentaire pour rendre compte de ce qui, en pratique, correspond non pas à une *variante* (graphique), mais bel et bien à une *variable* (d'emploi). Par ailleurs, savoir si *eh* d'une part, et d'autre part *et* sont des homonymes ou des allomorphes de manière « générale » nous ramène à des réflexes de normalisation qui ne vont pas sans provoquer quelques malentendus. Là où, en effet, la distinction graphique reporte à une problématique d'homonymie, l'allomorphie reporte à cette possibilité de (re)considérer respectivement ces homophones tantôt *plutôt* comme un interjectif dans le premier cas, tantôt *plutôt* comme un joncteur dans le deuxième. En lexicographie, il conviendrait sans doute de parler, ici, de redistribution, soit, plus certainement, de distinction homonymique normée par l'intermédiaire, à proprement parler, d'une typicalisation postérieure de deux homophones, lesquels ne sont devenus deux allomorphes que par un souci, éditorial surtout, de (re)catégorisation grammaticale.

Selon le *Dictionnaire* d'A. Rey (*op. cit.*), la lexie *eh* est apparue, pour la première fois, dans le cours du XIV<sup>e</sup> siècle. Or, graphiquement, la collocation *eh bien* est enregistrée au XVII<sup>e</sup> siècle, ce qui la désigne comme conservatrice de cet état. Il se peut donc qu'avant que le graphème *h* ne soit devenu usuel en fin du monosyllabe, les deux homophones aient été amalgamés, puis dissociés de sorte à constituer de véritables homonymes. Mais cette hypothèse, si elle est séduisante en bonne partie, laisse en revanche pour agrammaticales les graphies actuelles en *et bien*, qui constitueraient une *faute*, au sens de Frei. Pourtant, maints exemples démontrent que ce flottement, encore présent aujourd'hui, n'a pas toujours concerné que cette locution en particulier.

Nous sommes convaincu, pour *et / eh bien* (pour ne prendre que lui), qu'il y a persistance, si ce n'est de deux locutions distinctes, du moins de l'éventualité, et surtout du bien fondé d'une hésitation, d'ordre métalinguistique, dans l'emploi de l'une ou l'autre graphie. D'un point de vue strictement axiologique, nous dirons qu'il est donc *fondé*, pour le locuteur, d'hésiter entre les deux. Idéogénétiquement en

effet, les locutions homophoniques peuvent être là aussi distinctes, et correspondre à deux fonctions disjointes. Dans ce sens, le fait d'employer *et bien* à l'écrit ne constituera pas toujours une méprise, et moins encore une « erreur ».

Quoi qu'il en soit, en écrivant *et bien*, ou *et pourquoi (pas)* — il ne s'agit que d'exemples caractéristiques —, le scripteur décide la plupart du temps, sans doute conscient qu'il existe là une possible homonymie, d'intégrer ce qui se dit dans une certaine continuité dialogique vis-à-vis de laquelle la présence du locuteur concerné, sans être minimisée pour autant, n'implique pas vraiment une rupture, ou l'inscription d'une attitude « adverse ».

Susceptibles de se confondre par moments, les emplois respectifs du *joncteur* d'un côté, et de l'*interjection* de l'autre, répondent à des fonctions métapraxémiques de recentrage suivant le cours d'une certaine gradation. Or on n'aura pas tort d'envisager cette gradation, sans doute, dans la tension d'une adversation plus ou moins marquée, à laquelle *mais* notamment donne une vision plus explicite, mais aussi plus tranchée.

#### BIBLIOGRAPHIE

- Achard P., 1995, « Formation discursive, Dialogisme et Sociologie », *Langages*, 117.
- Antoine G., 1958, *La Coordination en français*, Paris : d'Artrey.
- Barbérís J. M., 1992, « Un emploi déictique propre à l'oral : le « là » de clôture », in *La Deixis*, Paris : PUF, 567-578.
- Barbérís J. M., 1995, « L'interjection : de l'affect à la parole, et retour », *Faits de langue* 6, 93-104.
- Barbérís J. M., Maurer B., 1998, « Sur le « ratage » en discours oral », *L'Information grammaticale* 77, 43-47.
- Canut C., 1998, « Pour une analyse des productions épilinguistiques », *Cahiers de praxématique* 31, 69-90.

- Caron J., 1989, *Précis de psycholinguistique*, Paris : PUF.
- Damourette J., Pichon E., 1983 [1911-1941], *Essai de grammaire de la langue française* (VI-VII), Genève : Slatkine reprints.
- Fauré L., 1997, « Les Interjections à l'oral : quelles valeurs pour les vocalisations ? », *Cahiers de praxématique* 28, 127-147.
- Fernandez M. M. J., 1994, *Les Particules énonciatives*, Paris : PUF.
- Frei H., 1993 [1929], *La Grammaire des fautes : introduction à la linguistique fonctionnelle, assimilation et différenciation, brièveté et invariabilité, expressivité*, Genève : Slatkine reprints.
- Godefroy F., 1982, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, Genève : Slatkine.
- Greimas A. J., 1980, *Dictionnaire de l'ancien français*, Paris : Larousse.
- Grevisse M., Goosse A., 1993, *Le bon Usage*, Paris : Duculot.
- Joly A., 1988, *La Linguistique génétique : histoire et théories*, Lille : PU.
- Kerbrat-Orecchioni C., 1992, *Les Interactions verbales*, Paris : Armand Colin.
- Morel M. A., Danon-Boileau L., 1998, *Grammaire de l'intonation*, Paris : Ophrys.
- Nyrop Kr., 1930, *Grammaire historique de la langue française* (VI), Paris – Copenhague.
- Olivier C., 1986, *Traitement pragmatique des interjections*, Toulouse 2, thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle.
- Rey A. (dir.), 1992, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris : Le Robert.
- Rossi M. et alii, 1981, *L'Intonation, de l'acoustique à la sémantique*, Paris : Klincksieck.
- Sirdar Iskandar C., 1980, « *Eh bien !* Le russe lui a donné cent francs », in *Les Mots du discours*, Paris : Minuit, 161-191.
- Tesnière L., 1959, *Eléments de syntaxe structurale*, Paris : Klincksieck.
- Tobler A., Lommatzsch E., 1955-1973, *Altfranzösisches Wörterbuch*, Wiesbaden : FS-Verlag GMBH.

- Torterat F., 2000, « *Et* en emploi “syndético-hypotactique” : hypothèses sur une *jonction implicite* en ancien et en moyen français », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, à paraître.
- Wagner R. L., Pinchon J., 1991, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris : Hachette.